

Informations supplémentaires sur les mesures d'accommodement pour les cours

Ce glossaire contient des informations supplémentaires concernant plusieurs des mesures d'accommodement pour les cours. Il n'est toutefois pas exhaustif. Vous y retrouverez uniquement les mesures d'accommodement qui suscitent plus de questions ou qui nécessitent davantage de précisions pour leur mise en application.

Si vous souhaitez obtenir davantage d'informations sur une mesure d'accommodement qui n'apparaît pas dans le glossaire, communiquez avec la conseillère ou le conseiller ACSESH du *Centre d'aide aux étudiants*.

Accompagnement en classe et en laboratoire

[S'attendre à la présence d'un chien guide ou d'un chien d'assistance](#)

[S'attendre à la présence d'un interprète](#)

[Permettre le soutien d'une personne accompagnatrice désignée, qui peut être présente en classe et communiquer avec vous au besoin](#)

Soutien à la prise de notes

[Offrir du soutien pour trouver un preneur de notes \(sur demande\)](#)

[Permettre l'enregistrement audio des cours](#)

Matériel accessible

[Informar la conseillère ou le conseiller ACSESH des ressources documentaires utilisées dans le cadre du cours \(livres, recueils de textes, documents dans monPortail, etc.\)](#)

Autres accommodements

[Aviser le plus tôt possible de tout changement concernant les cours ou les évaluations \(ex. : changement de local, test surprises, etc.\)](#)

[Dans les cours de langues \(espagnol, anglais, etc.\) des mesures seront à prévoir pour évaluer l'expression et la compréhension orale](#)

[Contactar l'étudiante ou l'étudiant, car des accommodements en stage seront à prévoir](#)

[Permettre des absences occasionnelles dues à une condition de santé particulière, sans pénalité](#)

[Parler face à l'auditoire et répéter les questions posées par les autres étudiants](#)

[Permettre de se lever](#)

[Prendre connaissance des directives en cas de crise d'épilepsie](#)

Travaux individuels

[Permettre, si nécessaire, un délai supplémentaire pour la remise des travaux longs \(ex. : une semaine de plus\)](#)

Travaux d'équipe

[Permettre la réalisation de travaux de façon individuelle et non en équipe](#)

Exposés oraux

[Remplacer les présentations orales devant la classe par un autre moyen d'évaluation](#)

Glossaire des termes portant sur les accommodements pour les cours

S'attendre à la présence d'un chien guide ou d'un chien de service

La présence d'un chien guide ou d'un chien de service est essentielle pour aider la personne ayant une déficience visuelle ou motrice à s'adapter au mieux à son environnement.

S'attendre à la présence d'un interprète

La présence de l'interprète permet d'aider la personne ayant des limitations fonctionnelles liées à son audition. L'interprète vous contactera en début de session pour vous expliquer son travail et solliciter votre collaboration.

Permettre le soutien d'une personne accompagnatrice désignée, qui peut être présente en classe et communiquer avec vous au besoin

Le soutien d'une personne accompagnatrice permet d'aider, dans la réalisation de ses activités scolaires, la personne ayant soit des limitations fonctionnelles liées à sa motricité, sa capacité à s'organiser ou à communiquer.

Offrir du soutien pour trouver un preneur de notes (sur demande)

Une étudiante ou un étudiant pourrait vous solliciter pour l'aider à trouver un preneur de notes. Dans ce cas, vous pourriez transmettre à la classe un message comme suit :

« Une étudiante ou un étudiant qui vit une situation de handicap est à la recherche d'une personne pour prendre ses notes en classe. Ce travail est rémunéré. De préférence, les notes doivent être prises à l'ordinateur. Vous pouvez manifester votre intérêt en écrivant à l'adresse (courriel de l'étudiante ou de l'étudiant) ou en vous présentant à la porte du cours durant la pause. »

Permettre l'enregistrement audio des cours

Les enregistrements sonores ou visuels des cours sont interdits, sauf pour l'étudiante ou l'étudiant ayant une autorisation spéciale en vertu de la [Politique institutionnelle de soutien aux étudiants et étudiantes en situation de handicap à l'Université Laval](#).

Pour obtenir cette autorisation, l'étudiante ou l'étudiant doit remplir et signer le formulaire [Engagement à la confidentialité – enregistrement audio](#), et vous le présenter pour que vous puissiez le signer à votre tour.

Informar la conseillère ou le conseiller ACSESH des ressources documentaires utilisées dans le cadre du cours (livres, recueils de textes, documents dans monPortail, etc.)

Il importe de transmettre le plus rapidement possible les ressources documentaires utilisées dans le cours à la conseillère ou au conseiller ACSESH. Ces ressources pourront ainsi être adaptées en format accessible selon les besoins de l'étudiante ou de l'étudiant.

Aviser le plus tôt possible de tout changement concernant les cours ou les évaluations (ex. : changement de local, test « surprise », etc.)

Aviser des changements de ce type permet d'aider la personne ayant des limitations fonctionnelles liées à sa capacité à s'organiser, étant souvent plus sensible aux imprévus.

Dans les cours de langues (espagnol, anglais, etc.) des mesures seront à prévoir pour évaluer l'expression et la compréhension orale

Contactez l'étudiante ou l'étudiant, et sa conseillère ou son conseiller ACSESH, pour vérifier si une mesure alternative permettant d'atteindre les mêmes objectifs est possible.

Contacter l'étudiante ou l'étudiant, car des accommodements en stage seront à prévoir

Avant la période de stage, contactez l'étudiante ou l'étudiant, de même que sa conseillère ou son conseiller ACSESH, pour déterminer les mesures d'accommodement nécessaires.

Permettre des absences occasionnelles dues à une condition de santé particulière, sans pénalité

En raison de sa condition de santé, une étudiante ou un étudiant pourrait devoir s'absenter à l'occasion. Il se peut que des pénalités soient prévues en cas d'absence ou que la formule du cours requiert la présence en classe (ex. : discussions en équipe). Dans ces cas, l'étudiante ou l'étudiant doit pouvoir recourir à une alternative pour réaliser les apprentissages attendus. Au besoin, la conseillère ou le conseiller ACSESH peut vous aider à trouver cette alternative.

Parler face à l'auditoire et répéter les questions posées par les autres étudiants

Bien que vous n'y soyez pas obligé, appliquer cette mesure permet d'aider l'étudiante ou l'étudiant ayant une limitation fonctionnelle liée à l'audition.

Permettre de se lever

Se lever est nécessaire pour une personne qui a du mal à maintenir une position assise sur une longue période de temps, en raison de sa condition de santé. Il sera demandé à l'étudiante ou à l'étudiant dans cette situation de s'asseoir à l'arrière de la classe, ou sur les côtés, pour éviter de déranger.

Prendre connaissance des directives en cas de crise d'épilepsie

Voici les directives à suivre à l'endroit d'une personne en situation de crise d'épilepsie :

- S'assurer qu'elle ne se cogne pas la tête pendant la crise;
- L'aider à se tourner sur le côté pour éviter qu'elle ne s'étouffe;
- Attendre qu'elle reprenne pleinement conscience. Au besoin, l'aider à se réveiller et la diriger vers un lieu tranquille où elle pourra se reposer;
- L'aider à téléphoner à un proche qui viendra la chercher.

Surtout, ne jamais demander une ambulance; cela est inutile et très coûteux.

Si vous avez besoin d'assistance supplémentaire, téléphonez au Service de prévention et de sécurité de l'Université Laval au 418 656-5555.

Permettre, si nécessaire, un délai supplémentaire pour la remise des travaux longs (ex. : une semaine de plus)

Une étudiante ou un étudiant pourrait avoir besoin d'un délai supplémentaire pour réaliser un travail long, en raison des impacts de sa limitation fonctionnelle. Dans ce cas, vous devrez en être avisé avant la date de remise et l'avancement du travail devra être démontré. Ce sera à vous de déterminer la longueur du délai en fonction de la situation.

Permettre la réalisation des travaux de façon individuelle et non en équipe

Pour appliquer cette mesure, vous devrez peut-être ajuster la charge de travail, dans le respect des objectifs visés (ex. : si le travail doit être fait en équipe de trois personnes, vous pourriez permettre à l'étudiante ou à l'étudiant de faire un travail qui représente le tiers de la charge prévue).

Remplacer les présentations orales devant la classe par un autre moyen d'évaluation

Dans ce cas, avec l'étudiante ou l'étudiant, vous devrez déterminer le moyen d'évaluation qui convient le mieux (ex. : faire un travail écrit, faire la présentation orale seulement en votre présence ou devant un groupe restreint [2-3 personnes], faire un enregistrement vidéo, etc.).